

NEYRUZ

DÉMISSION AU CONSEIL
Jean-Philippe Rosset, membre du Conseil communal de Neyruz, a donné sa démission pour la fin du mois, annonce le syndicat de la commune, Martial Wicht. Notaire de profession, le conseiller démissionnaire a allégué une surcharge de travail pour expliquer son départ. Il avait lui-même remplacé un collègue parti pour les mêmes raisons. Sa place devrait être repourvue par un des membres de la liste Entente communale, amis et sympathisants. ARM

Des infos et pas d'intox LA LIBERTÉ

Deux avocats d'office pour le pédophile de Pattaya

Justice » Condamné à 16 ans de prison pour avoir abusé de plus de 80 garçons en Thaïlande, un septuagénaire sera flanqué de deux défenseurs payés par l'Etat pour son procès en appel.

Un pédophile multirécidiviste d'origine lucernoise âgé de 74 ans aura droit à deux avocats commis d'office pour son procès en appel devant le Tribunal cantonal fribourgeois (TC), dont la date n'est pas encore connue. Condamné dans les années 1980 et 1990 pour des abus sexuels sur mineurs commis dans les cantons de Fribourg et du Valais, le septuagénaire s'était exilé en 1991 à Pattaya, en Thaïlande, où

il a exploité durant près de vingt ans un bar gay servant de couverture à un réseau pédophile.

De retour en Suisse après quelques démêlés avec la justice thaïlandaise, il a été arrêté à Bulle puis condamné, en mars dernier, à 16 ans de prison par le Tribunal de la Gruyère. Les juges bullois l'ont reconnu coupable de traite d'êtres humains, actes d'ordre sexuel avec des enfants, contrainte sexuelle et pornographie. L'homme est soupçonné d'avoir abusé de plus de 80 jeunes garçons et adolescents, et d'avoir joué les proxénètes pour ses amis pédophiles occidentaux. Des accusations qu'il a pour la plupart contestées

durant son procès, ne reconnaissant que la possession d'images pédopornographiques.

Devant le Tribunal de la Gruyère, son défenseur d'office David Aïoutz avait notamment invoqué le fait que son client avait déjà été jugé (et acquitté) en Thaïlande en 2014, les autorités locales étant, selon lui, au clair sur l'ensemble des éléments qui lui sont reprochés. Il ne serait donc plus possible de le juger une seconde fois pour cette constellation de faits. L'avocat avait en outre estimé que les auditions de plusieurs victimes effectuées sur place par trois enquêteurs fribourgeois avaient été menées à

charge contre son client et devaient donc être retirées du dossier. Débüté par les juges gruériens, M^e Aïoutz compte invoquer à nouveau ces griefs devant le TC, confirme-t-il à *La Liberté*.

Mais cette fois, il ne sera plus seul à faire face aux juges: un second avocat commis d'office le rejoindra en la personne du pénaliste Baptiste Viredaz, basé à Lausanne. Le TC est en effet entré en matière sur la requête du prévenu qui estimait que, en raison de l'émotionalisation extrême de son affaire, il se justifiait de lui adjoindre un défenseur hors canton. Ce cas de figure est certes exceptionnel, mais il est prévu par la jurispru-

dence lorsqu'un dossier présente une complexité factuelle et juridique significative.

S'tant, dans un premier temps, opposée à la nomination de ce codéfenseur, la procureure Yvonne Gendre indique qu'elle ne fera pas recours contre la décision du TC, qui s'appuie sur la jurisprudence fédérale en matière de défense d'office. Elle relève toutefois qu'elle sera désormais seule à faire face aux deux défenseurs du pédophile de Pattaya. Ce à quoi M^e Aïoutz réplique que les parties civiles – les victimes thaïlandaises – sont représentées par trois avocats. »

MARC-ROLAND ZOELLIG

La RTS lance *Chorus*, une compétition télévisée d'art choral. Deux chœurs fribourgeois sont en lice

Des louanges Pop sur le petit écran

« IGOR CARDELLINI

Divertissement » Les fans d'art choral, des séries de films *Sister Act* et *Pitch Perfect* (pour les plus jeunes) ou encore de la série *Glee* vont adorer. Les autres vont adorer détester. La RTS lance un nouveau divertissement consacré aux ensembles vocaux. Dès samedi, douze équipes romandes – dont deux fribourgeoises – vont se défier en chansons. Le concept a pour ambition de « revisiter de manière originale la tradition de notre pays », indique le service de presse de la Radio Télévision Suisse. Ainsi, le répertoire de ces compétiteurs de 18 à 70 ans sera « moderne, contrasté, parfois décoiffant ».

« L'objectif est de créer une compétition vocale sans le côté trash. Nous voulons valoriser ces formations, dont les membres sont ancrés dans la région et mettre en avant leur talent », souligne Thierry Ventouras, responsable de l'unité divertissement à la RTS. Les producteurs, qui voulaient une « émission fédératrice » et « actuelle » mettant en scène des ensembles vocaux des cantons romands, se sont notamment inspirés de *Pitch Battle* de la BBC pour imaginer *Chorus*.

Cranberries et Stromae

Les chœurs Cake O'Phonie, de Fribourg, et Chœur de mon cœur, d'Estavayer-le-Lac, ont été retenus et incarneront la virtuosité fribourgeoise en direct de Genève. « Lorsque nous avons vu passer l'annonce du casting sur Facebook, nous avons décidé de tenter notre chance sans hésiter, avec Antoine Krattinger qui dirige des ensembles dans la région », souligne Loïc Simonet, 25 ans, membre de Cake O'Phonie. Et d'ajouter que les douze éléments de l'équipe ayant entre 20 et 30 ans chantent tous au quotidien dans des chœurs.

L'actuaire de Fribourg ne cultive pas le mystère et annonce d'ores et déjà que Cake O'Phonie chantera le titre *Zombie* du groupe irlandais The Cranberries en demi-finale. Et si les Fribourgeois sont qualifiés en finale, le public entendra un medley de Stromae et une version de *California Dreamin'* du groupe The Mamas and The Papas. Le chœur, dont les arrangements ont été réalisés par l'un des membres, est conscient que la compétition sera rude.

Après quelques recherches, ils ont déjà repéré les Veveysans Chœur



Les Fribourgeois Cake O'Phonie (en haut) et les Staviacois Chœur de mon cœur (en bas) feront partie de la compétition vocale lancée ce samedi par la RTS. Les Broyards entreront en lice dès le premier soir de l'émission. Cake O'Phonie débute le concours le 24 novembre. DR

à Corps et les Chaux-de-fonniers Rocking Chair dont les talents de danse auraient le potentiel de les mettre sur la touche. Mais la menace pourrait venir de plus près qu'ils ne le pensent. Chœur de mon cœur, la formation d'Estavayer-le-Lac, danse aussi. Celle-ci est composée pour l'occasion de vingt membres issus des rangs du chœur de la Broye, ayant entre 18 et 30 ans.

«L'objectif est de créer une compétition vocale sans le côté trash»

Thierry Ventouras

« Nous allons proposer une chorégraphie créée spécialement par l'un des membres du chœur. Nous espérons qu'elle plaira et que nous pourrions compter sur les votes du public de notre région », relève Pauline Bernier, 25 ans. Quant aux morceaux choisis pour séduire les téléspectateurs, elle se contente de signaler que le groupe désire garder la surprise.

Laurent Voulyz invité

Le rendez-vous est donné chaque samedi pendant trois semaines. A chacun des deux premiers rendez-vous, six chœurs s'affronteront. Trois accéderont à la grande finale qui se déroulera le 1^{er} décembre. Les téléspectateurs auront voix au chapitre, puisque les notes du public compteront pour moitié. Celles des jurés Alizé Oswald, du groupe Aliose, et Marc Aymon compléteront l'évaluation. Les émissions de 150 minutes seront présentées par Jonas Schneider. Ce samedi, un invité de marque, Laurent Voulyz, assistera à la première émission.

Encouragée par le succès d'*Un air de famille* diffusé entre 2013 et 2016, la RTS parie à nouveau sur une formule musicale composée de personnalités du cru. Pour rappel, les quatre saisons avaient fait une audience moyenne de 113 000 téléspectateurs, pour une part de marché de 24% (audience d'une émission en % de l'audience totale de la télévision au même moment). « Un bon score pour cette case horaire du samedi soir », relève Fanny Eternod, responsable au service de presse de la RTS. »